VENTES A L'ENCAN.

A. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Placeurs et Spéculateurs et Chercheurs de Domiciles.

Dans l'affaire de la succession de Barbara Stark,

No 67,925—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 7 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 10 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 32 de Hampden, borné par l'avenue Washville, les rue Calvo, Clarendon et Hampden, mesurant ensemble vingt pieds de face à la rue Clarendon sur cent vingt pieds de profondeur et formée de deux lignes de front à la rue Clarendon sur la rue Camp, entre lignes parallèles, dont quelles dites rues elle forme l'encoignure; la dite portion de terre étant formée de portions de Segonde des lots désignés par les Nos 1 et 2, 3 et 4, sur un plan fait par E. Pilié, voyer, daté le 19 décembre 1859, et déposé en l'étude de O. E. Fortier, ancien notaire, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Barbara Stark, par vente de Louis Pagnès, par acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 28 juin 1899, et enregistré dans la paroisse susdite sous les nos 1,128, folio 313.

Conditions—Le tout au plus comptant; la balance dans un an à 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication avec toutes clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1902 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kruttschnitt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John R. Dreiss, pour l'encanteur.

3 oct—5 12 19 26—nov 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE

Résidence Simple à Deux Etages.

Dans le Sixième District, No 4622 rue Laurel, entre les rues Valence et Cadiz.

Dans l'affaire de la succession de Mme Frances Black, femme de Wm E. Davids.

No 68,366.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—Le JEUDI 16 octobre 1902, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 10 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Annunciation, Laurel, Cécile et Valmont, désigné par le No vingt, et mesurant vingt-sept pieds trois pouces et deux lignes de front à la rue Laurel, par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence confortable simple à deux étages, contenant quatre sur le devant, vestibule sur le côté et six chambres entre grandes citernes, une chambre détachée de la maison, retiré de la banquette, barrière de façade en fer et allée à pavées dans la cour.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1902 et les timbres du revenu nécessaires, étant libre de tous autres privilèges, dettes ou hypothèques, et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Gen. G. Kruttschnitt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Andrew H. Wilson, avocat.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 19 26 p 1

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage pour Placement,

No 216 rue Johnson, entre les rues Gasquet (maintenant Avenue Cleveland) et Prieur,

Dans la succession de John Monroe et Johanna Connors, en femme en premier mariage.

No 68,042—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 814 rue Carondelet—JEUDI, le 6 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en ouverture le 3 octobre 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Palmyre, Johnson, Gasquet et Prieur, désigné comme lot No 17 dans l'Ilot No 30, sur un certain plan dressé par C. A. Media, architecte, daté le 19 mars 1833, et déposé en l'étude de Théodore G. Stark, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Johnson et ayant une profondeur de cent quarante-huit pieds, dix pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant trois chambres.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance d'il y en a un an et deux ans de la date de l'adjudication à huit pour cent d'intérêt de la date de ladite adjudication; ladite balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues à la ville et à l'Etat pour l'année présente au-dessus et en plus du prix d'achat et devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Francis D Chatbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank S. Drolla et Lucien De Porter, avocats.

7 oct—5 12 19 26—nov 2 5 6

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John H. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,758—Division C—Attendu que Frank Zengel, encanteur, tant public, patenté, que privé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Clark, décédé intestat, et a prié que lui, pétitionnaire, soit nommé administrateur de ladite succession, et pourvu à la description et à l'évaluation de ladite succession tel que requis par ordonnance et jugement. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. 10 oct—17

Succession de Mme Betsy Graham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 68,730—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Kennedy, veuve de John C. Murray, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Murray, décédé intestat, avec cet pour la présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'en voir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être donné à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. W. R. M. Whitney, avocat. 14 oct—14 17 24

Succession de W. A. Moore

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,268—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par l'administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et que l'administratrice soit déchargée. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. 18oct—15 19 24

Succession de John C. Murray et Agnes Murray, femme décédée de Wm J. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,543—Division C—Attendu que Mme Elizabeth Kennedy, veuve de John C. Murray, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Murray, décédé intestat, avec cet pour le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'en voir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être donné à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. W. R. M. Whitney, avocat. 14 oct—14 17 24

Succession de Thomas Bruce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,343—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et que l'administrateur soit déchargé. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. 18oct—15 19 24

Succession de John C. Murray et Agnes Murray, femme décédée de Wm J. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,543—Division C—Attendu que Mme Elizabeth Kennedy, veuve de John C. Murray, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Murray, décédé intestat, avec cet pour le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'en voir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être donné à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. W. R. M. Whitney, avocat. 14 oct—14 17 24

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Positivement sans Limite.

Encoignure des rues

Conti et Decatur

Pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Encanteur. MERCREDI, le 29 octobre 1902, à midi, il sera vendu à LEURS BUREAUX ET BOURSE, No 802 rue Poydras près de la rue Carondelet.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Dumaine, Chartres et St Louis, mesurant mesure américaine, 20 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur irrégulière de 66 pieds, 9 pouces; ledit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Canal. Pour les mesures correctes et autres détails, voir le plan de D. E. Seghers et fils daté le 12 septembre 1866 nouvellement exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une bâtisse avec mansarde à trois étages, occupé par Louis Abadie, marchand commissionnaire. Le quartier s'est beaucoup amélioré tout dernièrement et sans doute continuera à s'améliorer.

Termes et conditions—Le montant en plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, l'acte devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente. Les acquéreurs de rembourseur le terme non expiré de l'assurance et de transférer la police au porteur de ces billets, d'assumer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres du revenu sur les actes de vente et déposer avec l'acquéreur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 oct—5 12 19 26 31 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Maison à deux étages et à deux corps de logis.

Nos 1711 et 1713

Rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession d'Octave Gomez.

No 68,411—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur —

Mercredi le 29 octobre 1902,

à midi, il sera vendu à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 802 RUE PERDIDO, près de la rue CARONDELET, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 septembre 1902, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les avenues Claiborne et Bienville et les rues Derbigny et Conti, mesurant 40 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant à une distance de 65 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des Bienville et Claiborne. Ledit lot est portion de terre étant désigné par C. car un croquis de S. G. Delisle, dépuis voyer, lequel croquis est annexé à un acte pardevant O. W. Long, notaire en cette ville, le 23 juillet 1897.

Termes et conditions — Le montant en plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un an à un et deux ans. A l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, de vente sans estimation, de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de pours ite pour enforcer le paiement des billets, etc. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer la police au porteur des billets, d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1902 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et d'avoir droit aux loyers du jour où l'acte de vente se passera.

Acte de vente pardevant Jules F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 sept — 28—oct 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double,

De Choix et Rémunérateur,

Nos 117 et 119 Rue Génois,

—ENTRE—

La rue Canal et l'avenue Cleveland, Quatre Chambres et Hangar de chaque Côté. Retiré de la Rue. Pavage Schillinger et de beaux (arbres) Lilas, sur la façade, donnant de l'ombre.

Succession de Mme Harriet E. Grifin.

No 68,566—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

Nous vendrons à l'enchère publique, MARDI, le 4 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. W. R. Benmerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 26 septembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième District dans l'Ilot No 644, borné par l'avenue St Roch, les rues Robertson, Marigny et Claiborne, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St Roch et de la rue Robertson et mesurant vingt six (26') pieds, sept (7") pouces et quatre et deux tiers (4 2/3") lignes de face à l'avenue St Roch par cent dix (110') pieds de profondeur et égale à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple contenant six chambres, chambre dans le cour, hangar, écurie, citerne et cour, et maintenant occupé comme un emplacement.

Conditions—Une mettié en plus ou tout comptant, la balance s'il y en a en un an, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent devront être déposé au moment de la vente.

26 sept—28—oct 5 12 19 26

J. H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION

—DE—

SCHUYLER B. STEERS.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JACOB H. STERN, Encanteur. JEUDI, le 30 octobre 1902, à 11 heures A. M., en No 122 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 26 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. Geo. H Theard, juge de la Division E, maintenant absent en congé.

La portion ou l'Ilot de terre entier dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans compris ordonnée et borné par les rues Water, Mena, Tchoupitoulas et Céleste et étant le tout de la propriété contenue dans les dits limites.

Conditions—Les acquéreurs devront payer $15,000.00 comptant, et la balance à des conditions de crédit en paiements périodiques égaux en un, deux, trois et quatre ans, avec des billets représentant le prix du crédit portant 5 0/0 d'intérêt par an de leur date, payables annuellement et garantis par hypothèques, lien et privilège de vendeur.

Acte de vente pardevant F.J. Desyfosa, notaire, aux frais de l'acquéreur

28 sept—28—oct 1 8 15 22 29 30

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple dans le Troisième District.

No 1414 rue Espagne.

Entre les rues Villaré et Robertson.

Succession de Florent Blumers ou Blumerel.

No 67,978—Cour Civile de District—Division A.

PAR CURTIS & GALLAGHER encanteurs, Bureau No 846 rue Commune — MARDI, le 18 novembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, rendu et signé le 17 septembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H Theard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, grande cour de côté et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les avenues Claiborne et Bienville et les rues Dumaine et Conti, mesurant quarante pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant à une distance de 65 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des Bienville et Claiborne. Ledit lot est portion de terre étant désigné par C. car un croquis de S. G. Delisle, depuis voyer, lequel croquis est annexé à un acte pardevant O. W. Long, notaire en cette ville, le 23 juillet 1897.

Termes et conditions — Le montant en plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un an à un et deux ans. A l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, de vente sans estimation, de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de pours ite pour enforcer le paiement des billets, etc. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer la police au porteur des billets, d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1902 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et d'avoir droit aux loyers du jour où l'acte de vente se passera.

Acte de vente pardevant Jules F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 sept — 28—oct 5 12 19 26 29

Séance de Brosser en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,542 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par C. F. Brosser, liquidateur dans cette affaire, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CORNELL, Greffier. A. H. Wilson, avocat. 7 oct—7 11 19

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Propriétés des Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Placeurs et chercheurs de Demeures.

Dans l'affaire de la succession de Frederick Kuntz et Mme Elizabeth Koupke, sa femme consolidés.

No 67,434—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 30 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, premièrement en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 septembre 1902; deuxièmement, par une assemblée de famille le 12 septembre 1902; troisièmement, en vertu d'un ordre de cour daté le 23 septembre 1902, par l'Hon F D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. W. R. Benmerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Premièrement — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprise par le No municipal 733 avenue Washington et les dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue Washington, les rues Annunciation et Laurel [Laurel et Derbigny]. Chaperon et Bienville, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cent (200) pieds. Ladite portion de terre est ici décrite la plus près de la rue Annunciation de la désignée par le No 20 sur un plan de C. A. Media, architecte, le 23 mai 1850, déposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 171; ledit lot vingt mesurant cinquante pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents pieds.

Deuxièmement—Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme le No six de l'Ilot No 397, compris entre les rues Bad Encouche (anciennement St Denis), Frenière, Deuxième et St Patrick, sur un plan dressé par A. G. Blanchard. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un (31) pieds six (6) lignes de face à la rue Bad Encouche (anciennement St Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Bad Encouche (anciennement St. Denis), Frenière, Deuxième et St. Patrick, désigné par le No sept sur un plan par A. G. Blanchard, de cette ville, daté le 10me jour de mai 1853 et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six (26) pieds cinq (5) lignes de face à la rue Bad Encouche (anciennement St. Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos quatre, quinze, seize et dix sept de l'Ilot No 37 borné par les rues Wall, Gravier, Laurel [autrefois Olivier], Andubon, (autrefois Chestnut) et Broadway, d'après un plan de B. Baisden, voyer, daté le 15 avril 1856, et déposé en l'étude de W. J. Leslie, alors un notaire en cette ville. Les lots Nos Quinze et Quinze mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Wall, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure anglaise; le lot No seize formant l'encoignure de rues Broadway et Wall.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, située, située et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue St Bernard, les rues Lapeyrouse et Derbigny, mesurant cent nonante (150) pieds dix pouces sept lignes de face à l'avenue St Bernard quatre vingt seize (96) pieds, neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Derbigny, quatre vingt quatorze (94) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de face à la rue Lapeyrouse et cinquante cinq (55) pieds, six pouces sur la ligne vers la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la portion de crédit s'il y en a, devant être en termes de un an et de un et deux ans, la date portion de crédit devant être représentée par les billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payable en un an, un et deux ans respectivement, en sorte de cependant que ces billets devront être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur ex privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; que tous les actes de vente doivent contenir la clause de non aliénable et dans le cas d'un procès pour forcer le paiement desdits billets la clause accordant dix pour cent honoraires d'avocat, et devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902 et les timbres du R. I. devant être assumés par l'acquéreur; en plus de leurs cautions. Faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant G. G. Robertson, chambre 312 Bâtisse Hennen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. S. Fisher, Dart & Kernan, avocats.

27sept—27 28—oct 5 12 19 26 30

Denis, Danziger & Tessier,

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Un bon cottage double, 711 et 713 Joséphine,

Entre les rues Chippewa et Annunciation.

Mlle Mary Alice Feicht vs les mineurs Simon et Joséphine Feicht.

No 68,285 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER. J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 17 septembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H Theard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, grande cour de côté et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Maudeville, Espagne, Villeré et Robertson, et désigné par le No 21, sur un plan dressé par F. M Tourné, architecte, daté le 7 août 1869 et déposé en l'étude de John G. Eustis, ne aire en cette ville, comme plan No Un. Ledit lot mesure en mesure américaine neuf toute et un pieds de face sur la rue Espagne par quatre vingt quinze pieds, onze pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, ainsi que l'acte de vente pardevant Robert Légier, Jr., aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER.

Encanteurs, No 846 rue Commune.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

1716 AVENUE CLEVELAND

Succession de Francis T. Kinsella.

No 65,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 126 rue Commune—JEUDI, le 13 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1902 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple en bois No 1716 avenue Cleveland, dans l'Ilot borné par l'avenue Cleveland, les rues Claiborne, Derbigny et Palmyre, retiré en terrain, ayant une belle barrière en fer sur le devant, contenant deux salons, deux sur sur le derrière et le côté, 7 chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par le lettre C, sur un croquis fait par L. H. Pilié voyer, le 8 mars 1854, et mesurant 35 pieds 8 lignes de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra payer les taxes de la date de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. S. Kenner, jr, avocat.

13 oct—12 19 26—nov 2 9 12

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété No 1423 rue St Claude,

Troisième District.

Succession de Marie Sainte Janvier.

No 67,967.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR AUGUSTE HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—MERCREDI, le 5 novembre 1902, à midi, pour payer les dettes de la succession, il sera vendu à l'enchère publique, à la salle d'encan de Denis and Bouillier's Exchange, 909 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Frederick D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, maintenant absent en congé, daté Mercredi dernier, le premier octobre 1902, rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus intitulée et numérotée, et pour le compte de ladite succession, la propriété formant et sera décrite comme: Le susdite propriété No 1423 rue St Claude, en cette ville, plus amplement décrite comme: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et autres avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot compris par ladite rue St Claude, les rues Marais, Esplanade et Kerlerec, désignée par la lettre A et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, sur la moitié supérieure dudit lot numéro un et de la même côté par le lot numéro deux en et de la même côté par le lot numéro deux en et de la même côté par le lot numéro 14 soixante par Mme Mary Gardner par achat de François Schuler, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 mai 1869, enregistré L. du R. des T. 97, fol. 23

2e Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Trémé, en cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Dorgenois, Bienville, Marais et Trémé, désigné comme No 8, dans l'Ilot No 26 sur un plan dressé par J. Commagny, voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 21 décembre 1841, ledit lot ayant en mesure anglaise, soixante et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Bienville et s'étendant profondeur entre lignes parallèles vers la rue neuf pieds. Acquis par la défunt Patrick Gardner pendant la communauté existant entre lui et Mary Duffy, par achat de W A. Heit, par acte pardevant A. Chapelin, notaire, le 12 mai 1845.

Termes et conditions—Un quart en plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, représentée par l'acquéreur en billets de lions de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant J. S. Wenzle, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,

Encanteurs,

No 846 rue Commune.

McCloskey & Benedict, avocats.

13 sept—18 21 28—oct 5 12 19 26

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 21 OCTOBRE 1902

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Liquidation.

JOLIE RESIDENCE MODERNE,

Avec les dernières améliorations,

No 5346 rue Chestnut

JEUDI LE 13 NOVEMBRE 1902

PAR HARRY H. HODGSON, ENCANTEUR, BUREAU No 726 RUE COMMUNE.

JEUDI, le 13 novembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certaine lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 240 (autrefois No 23 sur un vieux plan de Shakerville) bornés par les rues Chestnut, Camp, Léontine et l'Avenue Peters, désignés par les Nos 12 et 14 sur un plan dudit Ilot fait par C. H. Grandjean, député voyer de ville, en 14 mai 1892, comme et faisant partie d'une vente de vente pardevant P. F. Pomeret, le 30 juin 1892. Le dit lot contient, ensemble No 16 formant l'encoignure des rues Chestnut et Léontine et mesurant comme suit: le lot No 12, 32 pieds de face sur la rue Chestnut sur 117 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 16, 32 pieds, 4 pouces de face sur la rue Chestnut sur 117 pieds, 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, 118 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur et inégale sur la rue Léontine et 42 pieds 1 pouce et 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une très belle résidence moderne, en brique à deux étages, connue comme le No 5346 rue Chestnut, contenant 4 grandes chambres à coucher, en suite, salle de réception, salle à manger, cuisine, salle de bain, 2 belles chambres en haut, donnée à deux étages dans le tout; les vestibules et chambres étant entièrement tapissés, peintes à fresque